

COMPAGNIE DES EXPERTS ARCHITECTES PRES LA COUR D'APPEL DE PARIS

Président : Jérôme de ROUVRAY
courriel : contact@jra-archi.com
tél : 01 45 89 14 36

Trésorier : Isabelle EMOND
courriel : isabelle.emond@bbox.fr
tél : 06 64 92 33 30

APPEL DE COTISATION 2017

MONTANTS DES COTISATIONS 2017 approuvés lors de l'AGO du 18/01/2017

Cotisation pour les membres actifs : 220 €

Cotisation pour les nouveaux membres : 110 €

Cotisation pour les membres sans activité d'expertise : 50 €

RENSEIGNEMENTS MEMBRE :

| | | | |
|----------------|--|-------------|--|
| Nom: | | Prénom: | |
| Adresse: | | | |
| Code Postal: | | Ville: | |
| Tél. domicile: | | Tél. prof.: | |
| Portable: | | Télécopie: | |
| E-mail: | | | |

Je règle le montant de ma cotisation :

Membre actif

Membre sans activité d'expertise

Nouveau membre

En règlement, je joins un chèque de

€ à l'ordre de CEACAP

banque :

n°de chèque :

NB 1-NE PAS AGRAFER LE CHEQUE

NB 2-CONSERVER UN DOUBLE. CE DOCUMENT TIENT LIEU D' ATTESTATION DE PAIEMENT

NB 3-Indiquer la banque et le n° de chèque

NB 4-Règlement à effectuer **AVANT LE 31 MARS 2017**

NB 5-Le règlement de la cotisation en plusieurs paiements étalés sur 6 mois maximum est possible (chèques à transmettre ensemble avec au dos de chaque chèque la date choisie pour son encaissement)

NB 6-Rappel des statuts de la CEACAP, chapitre 4, article 14 : « Chaque membre de la Compagnie est tenu de verser annuellement la cotisation fixée par le Règlement Intérieur. La cotisation devra être versée au plus tard le 31 mars de l'année en cours. Tout membre de la Compagnie qui n'aurait pas payé sa cotisation sera rayé du tableau de la Compagnie après deux rappels dont le deuxième par lettre recommandée restée sans résultat quinze jours après réception ».

A adresser (chèque + formulaire d'appel, non agrafés) au Trésorier :

Isabelle EMOND

3, rue de Grenelle - 75006 Paris